

États financiers trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Trimestre terminé le 30 septembre 2000

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État des résultats / (perte)

30 septembre 2000

(non vérifié)

	Trimestre terminé le 30 septembre 2000	Trimestre terminé le 30 septembre 1999	Semestre terminé le 30 septembre 2000
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Revenu / (perte) de placement	97 350 831 \$	(13 048 817) \$	391 678 464 \$
Frais de placement	(583 938)	(81 754)	(910 119)
	96 766 893	(13 130 571) \$	390 768 345
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Charges d'exploitation	366 748	277 322	744 230
Salaires et avantages sociaux	368 584	149 144	715 460
Honoraires et frais de consultation	122 350	53 390	433 917
	857 682	479 856	1 893 607
BÉNÉFICE NET / (PERTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	95 909 211 \$	(13 610 427) \$	388 874 738 \$

État de l'évolution de l'actif net

30 septembre 2000

(non vérifié)

	Trimestre terminé le 30 septembre 2000	Trimestre terminé le 30 septembre 1999	Semestre terminé le 30 septembre 2000
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	4 841 327 336 \$	532 576 637 \$	2 391 792 809 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET			
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 3)	922 979 000	300 974 000	3 079 548 000
Bénéfice net / (perte) provenant de l'exploitation	95 909 211	(13 610 427)	388 874 738
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	1 018 888 211	287 363 573	3 468 422 738
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	5 860 215 547 \$	819 940 210 \$	5 860 215 547 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État du portefeuille

30 septembre 2000

(non vérifié)

	JUSTE VALEUR		VALEUR COMPTABLE	
	2000	1999	2000	1999
ACTIONS CANADIENNES (note 2)				
Actions canadiennes - TSE 300 (Combinaison de fonds indiciels et de placements directs en actions qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto)	3 131 471 546 \$	663 536 729 \$	2 592 188 267 \$	658 775 421 \$
Autres actions canadiennes (Portefeuille diversifié de placements dans des caisses en gestion commune et de placements directs en actions – voir la note 2)	1 702 987 419	-	1 721 947 958	-
Total des actions canadiennes	4 834 458 965	663 536 729	4 314 136 225	658 775 421
ACTIONS ÉTRANGÈRES (note 2)				
US Equity Index Fund - S&P 500	536 473 164	77 372 079	519 039 710	80 693 999
EAFE Equity Index Fund	486 905 109	77 442 707	503 199 468	75 315 598
Total des actions étrangères	1 023 378 273	154 814 786	1 022 239 178	156 009 597
TOTAL DES ACTIONS	5 857 837 238 \$	818 351 515 \$	5 336 375 403 \$	814 785 018 \$
POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE				
Actions canadiennes - TSE 300	53,4 %	81,1 %	48,6 %	80,9 %
Autres actions canadiennes	29,1 %	0,0 %	32,3 %	0,0 %
Total des actions canadiennes	82,5 %	81,1 %	80,9 %	80,9 %
Actions étrangères	17,5 %	18,9 %	19,1 %	19,1 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 septembre 2000

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'Office d'investissement du RPC a commencé ses activités le 1^{er} octobre 1998. Son exercice se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.

2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (la « politique de placement ») qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la composition des actifs, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 30 septembre 2000, ces actifs totalisaient environ 30,1 milliards de dollars (au coût) et étaient composés de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions, au moins 80 % de la valeur comptable étant affectée à des actions canadiennes et le reste à des actions étrangères.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 septembre 2000

2. PLACEMENTS (suite)

Au cours du trimestre, le règlement de l'Office d'investissement du RPC a été modifié afin de permettre la gestion active d'une part pouvant atteindre 50 % des actions canadiennes, calculée selon leur valeur comptable. Le règlement restreint les autres placements en actions canadiennes en exigeant qu'ils reproduisent essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. Au 30 septembre 2000, environ 60 % des placements en actions canadiennes reproduisaient essentiellement la composition de l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto.

Selon la politique de placement, les placements effectués par l'Office d'investissement du RPC en actions étrangères doivent reproduire essentiellement de grands indices boursiers. L'Office d'investissement du RPC utilise à cette fin l'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada, qu'il a mis en œuvre en faisant appel aux fonds indiciels S&P 500 et EAFE. Les placements ne font pas l'objet d'opérations de couverture contre les fluctuations des taux de change.

3. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Au cours du trimestre, un total de 922 979 000 \$ (300 974 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 1999) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada*.

4. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période courante.